



Conférence de la JBM – Vendredi le 28 septembre 2018

Le CAIJ a trouvé des documents susceptibles de vous intéresser sur le sujet de la conférence : *Le Jeune Barreau de Montréal reçoit : Honorable Pierre J. Dalphond*, par l'Honorable Pierre J. Dalphond.

Doctrines en version électronique

1. Bernheim, Emmanuelle et Pierre Noreau, [La déontologie judiciaire appliquée](#), 3^e éd, Montréal, Wilson & Lafleur, 2013, aux pp 121 et s (CAIJ).
2. Luc Huppé, [La déontologie de la magistrature : droit canadien : perspective internationale](#), Montréal, Wilson & Lafleur, 2018, aux pp 371 et s (CAIJ).
3. Lemieux, Marc, « [Obligations légales et meilleures pratiques des avocats en matière de lutte au blanchiment d'argent et de financement du terrorisme](#) » dans Barreau du Québec. Service de la formation continue, dir, *Développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire (2018)*, vol 444, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2018, aux pp 119 et s (CAIJ).

Tremblay, Miville et André Reinhardt, « [La séance d'information : comment créer un climat de confiance](#) » dans Barreau du Québec. Service de la formation continue, dir, *Développements récents en justice justice participative : la diversification de la pratique et la pratique de l'avocat (2006)*, vol 259, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2006, aux pp 83 et s (CAIJ).

Doctrines disponibles sans frais en bibliothèque

1. Nadeau, Brigitte et Corinne Denis Masse, « La civilité dans la pratique de l'avocat », dans Moore, Benoît, Piché, Catherine et al. (dir.), *L'avocat dans la cité : éthique et professionnalisme*, Montréal, Éditions Thémis, 2012 [En bibliothèque K 123 A961 2012](#).
2. Tétrault, Michel, *Le litige familial, la déontologie et l'éthique*, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2006 [En bibliothèque KEQ 237 T882 2006](#).
3. Thomassin, Kim, Sheehan, Martin et al., *Recueil des meilleures pratiques et politiques pour la rétention et l'avancement des femmes dans les cabinets d'avocats*, Montréal, Barreau du Québec, 2015 [En bibliothèque KEQ 152 W56 R311 2015](#).

Pour plus d'information juridique, consultez [le site du CAIJ](#).